

20 juil 2016 -18:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2016](#)

Cinquième train de mesures diverses en matière de Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant simplification, harmonisation, informatisation et modernisation de dispositions de droit civil et de procédure civile ainsi que du notariat, et portant diverses mesures en matière de Justice.

L'avant-projet de loi constitue le cinquième train de mesures issues de l'accord du gouvernement et du plan Justice. Ces mesures tendent à simplifier, à améliorer, à clarifier ou à harmoniser les procédures existantes. Certaines d'entre elles visent également à un fonctionnement plus efficace de la Justice et à une réduction de la charge de travail des tribunaux, concrétisant ainsi la poursuite de sa modernisation et de son informatisation. Enfin, certaines mesures ont pour objectif d'aligner les dispositions de droit internes sur celles des traités de l'Union européenne.

L'avant-projet sera soumis à l'avis de la Commission de la protection de la vie privée et du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique